

**CSI- Afrique – Projet « Renforcement des interventions dans le domaine de la politique économique et sociale »**

**Atelier de développement des compétences des chercheurs des syndicats affiliés, Lomé, 3 au 7 mai 2010**

**Session 8 : Gouvernance socioéconomique et justice sociale en Afrique : l'action syndicale pour la promotion du développement et de la justice sociale en Afrique**

**Module 2 : Stratégies syndicales pour améliorer la qualité de la participation des syndicats dans le suivi des politiques nationales (SRP, OMD, emploi et politiques du marché du travail) pour une meilleure gouvernance, la justice sociale et la promotion travail décent et du développement humain**

06 mai 2010

## **Plan**

1.	Mécanisme de suivi du DSRP.....	3
1.1.	Cadre institutionnel.....	3
1.2.	Indicateurs de suivi du DSRP .....	5
2.	Dispositif de suivi - évaluation de la stratégie de développement axée sur les OMD .....	7
2.1.	Principes directeurs.....	7
2.2.	Architecture du dispositif de suivi - évaluation.....	7
2.3.	Organisation des travaux de suivi - évaluation .....	8
2.4.	Situation et cibles des indicateurs des OMD au Togo.....	8
3.	Mise en œuvre et suivi des politiques de promotion du travail décent .....	10

## **Introduction :**

Pour que les syndicats puissent améliorer la qualité de leur participation dans le suivi des politiques nationales (SRP, OMD, emploi et politiques du marché du travail), il importe non seulement de connaître les indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité de ces politiques et leur évolution dans le temps, mais aussi le cadre institutionnel de suivi-évaluation de ces politiques afin de peser sur les décisions.

### **1. Mécanisme de suivi du DSRP**

Le DSRP-Complet constitue le document de référence des interventions du Gouvernement pour la période 2009-2011. Il sert de base pour l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement. Etant le cadre d'opérationnalisation de la stratégie nationale de développement à long terme basée sur les OMD, le DSRP-C a été élaboré avec la participation de toutes les composantes de la société togolaise et le soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Togo.

Le succès de cette stratégie dépendra essentiellement du degré de son appropriation par les différents acteurs concernés. Aussi, requiert-il : (i) une appropriation effective du contenu de la stratégie par les structures chargées de sa mise en œuvre, au niveau de l'administration publique, des organisations de la société civile, du secteur privé et des communautés à la base ; (ii) des efforts soutenus du Gouvernement pour la mobilisation des ressources et leur utilisation, prioritairement, pour la mise en œuvre efficace de la stratégie conformément à la Déclaration de Paris ; (iii) un renforcement des capacités institutionnelles et humaines tant aux niveaux central que régional et local ; et (iv) de la part des PTF, l'alignement et l'harmonisation de leurs actions dans ce cadre de référence que constitue le DSRP-C.

A cet effet, le Gouvernement entend consolider et pérenniser les concertations périodiques avec tous les acteurs et mettre en place un système de suivi et d'évaluation performant, qui permettra d'apprécier les progrès accomplis et d'envisager les mesures correctives nécessaires.

#### **1.1. CADRE INSTITUTIONNEL**

La mise en œuvre et le suivi/évaluation du DSRP-C seront gérés par le dispositif institutionnel suivant :

Le **Conseil National des Politiques de Développement et de Lutte contre la Pauvreté (CNPDLP)**. Placé sous la Présidence du Premier Ministre, il est l'instance d'orientation et d'appréciation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SRP et de tous les Programmes Economiques et Financiers à travers la revue des politiques de développement. Le CNPDLP est composé de tous les membres du Gouvernement et des acteurs non gouvernementaux que sont les organisations de la société civile, les syndicats, le secteur privé, le Conseil Economique et Social (qui sera mis en place), les confessions religieuses, ainsi que les PTF. Il se réunit, une fois l'année, à l'occasion de la revue annuelle du DSRP. A l'issue de chaque revue annuelle, le premier ministre accompagné de quelques membres du CNPDLP, présentera à l'Assemblée Nationale lors d'une session consultative, le compte rendu des actions annuellement mises en œuvre dans le cadre du DSRP et recueillera, à cet effet, les observations et les conseils des parlementaires pour une efficacité du processus de réduction de la pauvreté dans le pays.

Le **Comité Interministériel chargé des Stratégies de Lutte contre la Pauvreté (CISLP)**. Il supervise la mise en œuvre de la stratégie nationale à travers l'examen périodique des rapports des travaux du Comité Technique de Pilotage de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Sur la base de ces examens, le CISLP donne des orientations pour une mise en œuvre efficiente et coordonnée des actions du DSRP dans tous les secteurs. Il a, en outre, pour mission, le suivi au plan national des OMD et de la Déclaration de Paris. Le CISLP doit périodiquement tenir des séances de travail avec les instances de concertation que sont le Comité Etat-Donateurs et le Réseau des OSC pour le suivi et l'évaluation du DSRP. Il doit tenir au moins une séance de travail avec chacune de ces entités avant la revue annuelle du DSRP. Le CISLP comprend tous les ministres du Gouvernement. Le ministre en charge des finances est le président de ce comité, le ministre en charge du développement en assure la vice-présidence, le secrétariat est assuré par le secrétaire technique permanent.

Le **Comité Technique de Pilotage de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (CTP)**. Le comité technique de pilotage assure la coordination technique des travaux sur la base des rapports et tableaux de bord périodiques qui lui sont transmis, le suivi rapproché de l'ensemble des actions prioritaires du DSRP, en particulier, des mesures de stabilisation macro-économique et des réformes sectorielles ou à caractère transversal mis en œuvre dans le cadre du DSRP et/ou des programmes de coopération avec les institutions internationales. Le CTP comprend, en plus, des secrétaires généraux (ou directeurs de cabinet pour les ministères qui n'en ont pas) des ministères membres du CISLP, le directeur national de la BCEAO. Les membres du CTP sont répartis, selon leur secteur, en quatre (4) Sous-Comités Techniques (SCT) à savoir : le SCT 1 « Gouvernance », le SCT 2 « Politiques de croissance », le SCT 3 « Infrastructures économiques », et le SCT 4 « Secteurs sociaux ». Le secrétariat du Comité Technique de Pilotage est assuré par le secrétaire technique permanent du DSRP. La présidence du CTP est assurée par le secrétaire général du ministère en charge des finances, assisté par trois vice-présidents. Le président et les vice-présidents assurent la présidence des quatre sous-comités techniques.

Le **Secrétariat Technique Permanent du DSRP (STP)**. Sa création répond à la nécessité de disposer d'une structure pérenne, dotée d'une expertise permanente conséquente et susceptible d'assurer la coordination de l'ensemble des activités techniques d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du DSRP. Le STP constitue donc la cheville ouvrière de tout le cadre institutionnel du DSRP. Il est dirigé par un Secrétaire technique permanent.

Les **Comités Sectoriels du DSRP (CS)**. Ils ont pour mission le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions du DSRP au niveau sectoriel. Ils sont situés au sein de chaque ministère sectoriel et présidés par les secrétaires généraux des ministères sectoriels (ou les directeurs de cabinet pour les ministères qui n'ont pas de secrétaire général) avec les directeurs chargés des études et de la programmation comme rapporteurs assistés du secrétariat technique permanent du DSRP. Les autres membres sont constitués d'un représentant par direction technique, des coordonnateurs/directeurs des programmes ou projets du secteur, d'un représentant par structure rattachée et/ou de tutelle, des représentants de la société civile et du secteur privé intervenant dans le secteur ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Les **Comités Régionaux de Suivi Participatif (CRSP)**. Ils assurent le suivi et l'évaluation participatifs des projets et programmes, à l'échelon régional. Ces organes sont indépendants et autonomes vis-à-vis des structures nationales, mais sont leurs correspondants. Ces comités régionaux travailleront en étroite collaboration avec les administrations préfectorales et les organisations de la société civile locale ainsi que les acteurs locaux du secteur privé dans le suivi de la mise en œuvre du DSRP au niveau de leur région. Chaque CRSP est composé du futur gouverneur de région qui en assurera la présidence ; du directeur régional du développement qui en assurera le secrétariat et des représentants des conseils de commune, des conseils de préfecture, du conseil de région, des directions des services déconcentrés de l'Etat dans la région, des chefs traditionnels, de la Chambre

régionale de l'agriculture, de la Chambre régionale des métiers, des Organisation Non Gouvernementale (ONG), des associations féminines de développement, des organisations syndicales et des CVD. En attendant le dénouement du processus de décentralisation, les CRSP peuvent être présidés dès leur création par les préfets des chefs-lieux de région.

Les **Comités Locaux de Suivi Participatif (CLSP)**. Au niveau communal, il sera mis en place les Comités Locaux de Suivi Participatif. Ces comités, présidés par les futurs maires, auront pour mission de faire le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du DSRP dans leur commune. Chaque comité local est composé des représentants de conseils communaux, des ONG opérant dans la commune, des associations féminines de développement ; des organisations paysannes, des chefs traditionnels et des CVD. Les CLSP seront mis en place progressivement avec la création des nouvelles communes. Dans les communes existantes, les CLSP seront présidés par les autorités locales en place.

Une fois les mécanismes prioritaires de suivi mis en place et consolidés, il sera créé un **Comité Etat/Donateurs** co-présidé par le ministre en charge de la coopération et un représentant des partenaires désigné par ses pairs. Ce comité constitue l'organe privilégié de dialogue entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers du Togo. De même, un mécanisme spécifique de suivi et de concertation autour du DSRP-C sera mis en place sous l'initiative propre des acteurs non gouvernementaux pour assurer le suivi et l'évaluation parallèle. Le Gouvernement déploiera tous les efforts pour mettre en place dans les meilleurs délais et de commun accord avec les PTF, le Comité Etat/Donateurs d'une part, et avec les acteurs de la société civile, du réseau des OSC pour le suivi et l'évaluation du DSRP/OMD d'autre part. Par ailleurs, compte tenu du rôle crucial que joue le secrétariat permanent chargé du suivi des politiques de réformes et des programmes financiers dans l'action gouvernementale, le secrétaire permanent sera membre du CNPDLP et du CISLP.

## 1.2. INDICATEURS DE SUIVI DU DSRP

Domaines	Indicateurs	Source d'information	Valeur initiale (Année de référence : 2006)	Valeur cible (mise en oeuvre du DSRP)		
				Année 1	Année 2	Année 3
Axe 0 : Cadre macroéconomique et pauvreté						
Cadre macro économique	1. Taux de croissance économique réel	DGSCN/ DE	1,9%			
	2. Taux d'investissement (privé et public)	DGSCN /DE	17,6%			
	3. Taux d'inflation	DGSCN	2,2%			
Pauvreté	4. Incidence de la pauvreté	DGSCN	61,7%			
	5. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	DGSCN				
AXE 1 : AMELIORER LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET ECONOMIQUE						
Gouvernance économique	6. Taux d'exécution budgétaire global	DGB				
Sécurité	7. Nombre de cas de violation de droit de l'homme	LTDH/ CNDH				

<b>Gouvernance politique</b>	8. Pourcentage des ressources publiques affectées aux collectivités	DGB				
<b>Participation</b>	9. Pourcentage de femmes députées.	Assemblée Nationale				
<b>Axe 2 : Consolider le processus de relance économique</b>						
<b>Secteur privé</b>	10. Indice de la production industrielle	DE				
<b>Energie</b>	11. Nombre de nouveaux villages électrifiés	DGE				
<b>Transports et Infrastructure</b>	12. Linéaire de routes bitumées réhabilitées	DGTP				
<b>Télécom</b>	13. Nombre d'abonnés au téléphone (fixe et portable) pour 100 habitants	Togo Télécoms. ARTP				
<b>Développement rural</b>	14. Part de l'agriculture dans le PIB	DGSCN	26,3%			
	15. Production du maïs (millier de tonnes)	DSID	538,4			
	16. Production de manioc (millier de tonnes)	DSID	767,4			
	17. Production du coton (millions de FCFA)	CCFCC	6720			
	18. Production du café (millions de FCFA)	CCFCC	3553,2			
<b>Axe 3: Développer les secteurs sociaux, les ressources humaines et l'emploi</b>						
<b>Education</b>	19. Taux net de scolarisation au primaire	DPPE/MEN DGSCN	<b>74,6%</b>			
	20. Taux d'alphabétisation	DGSCN	56,9%			
	21. Taux d'achèvement au primaire	DPPE/MEN DGSCN				
<b>Santé</b>	22. Taux de couverture vaccinale par antigène (Rougeole, DTC, Polio, BCG) des enfants de 0 à 11 mois	PEV /DGSCN	49,2%			
	23. Taux de mortalité Infanto juvénile	DGSCN	123			
	24. Proportion d'accouchements assistés par des personnels de santé	DISER/ DGSCN	62,0%			
<b>VIH/SIDA</b>	25. Taux de prévalence du VIH/SIDA chez les personnes âgées de 15 à 24 ans	PNLS	3,2%			
<b>Assainisse-ment</b>	26. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	DGSCN	32%			
<b>Eau</b>	27. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure	DGSCN	57,1%			
<b>Emploi</b>	28. Taux de sous-emploi	DGSCN	19,7%			
	29. Pourcentage de femmes salariées parmi les femmes active occupées	DGSCN	3,5%			
<b>Nutrition</b>	30. Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale	DGSCN				
<b>AXE 4 : GERER EFFICACEMENT LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT</b>						
<b>Environnement</b>	31. Superficies des écosystèmes protégés	Direction de l'environnement				
	32. Pourcentage de ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon)	DGSCN	96,1%			

## **2. Dispositif de suivi - évaluation de la stratégie de développement axée sur les OMD**

Le cadre de suivi de la mise en oeuvre de la Stratégie nationale basée sur les OMD en 2015 s'inscrit dans le dispositif national de suivi - évaluation du prochain DSRP. En effet, il s'agit de veiller à ce que le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement basée sur les OMD et celui du DSRP continuent d'être un seul et même processus. A cet effet, les activités de suivi prendront en compte les aspects globaux liés à la mise en oeuvre du processus OMD/DSRP (Rapport triennal sur le suivi de la réalisation des OMD, Rapport annuel de progrès du DSRP) et les aspects techniques relevant du suivi de la mise en oeuvre du DSRP.

### **2.1. PRINCIPES DIRECTEURS**

Les principes directeurs guidant le cadre de suivi – évaluation sont :

- l'ancrage du dispositif sur les structures administratives existantes, telles que les institutions de pilotage du processus OMD/DSRP, les Directions techniques des Ministères impliqués dans la programmation dans la programmation des dépenses publiques et les structures déconcentrées (ou celles devant émaner du processus de décentralisation).

- la responsabilisation première des Ministères Techniques dans l'exécution et le suivi des différentes actions prioritaires relevant de leur champ de compétences.

- l'importance à accorder au processus de redynamisation et de renforcement de l'appareil statistique aussi bien aux niveaux central, sectoriel que décentralisé. En effet, le dispositif de suivi-évaluation requiert une politique de l'information publique en vue d'une meilleure transparence dans la gestion publique.

- l'implication de tous les acteurs non gouvernementaux dans le processus de suivi - évaluation, en particulier ceux de la Société Civile, en vue de renforcer la concertation sur la préparation et la mise en oeuvre des politiques publiques de développement d'une part, et d'initier progressivement la mise en place d'un système opérationnel de contrôle citoyen d'autre part.

- un développement par étapes des activités et produits de suivi – évaluation en ayant comme première priorité, la mise en place d'un système minimal et harmonisé de production de données pour le suivi permanent des progrès enregistrés dans la mise en oeuvre du plan d'actions du DSRP, des problèmes rencontrés, des décisions/mesures correctives à prendre. Cette progressivité devra également être observée dans la mise en place et le renforcement des structures impliquées dans le processus de suivi - évaluation.

- l'adoption progressive de l'approche « gestion axée sur les résultats » au plan national et sectoriel.

### **2.2. ARCHITECTURE DU DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION**

Le dispositif, qui comprend plusieurs niveaux, repose sur la fusion en un mécanisme institutionnel unique des dispositifs régissant actuellement le processus DSRP/OMD, d'une part, et le processus de suivi technique et financier au sein des Ministères en charge de la programmation et du suivi d'autre part. Cette unification se présenterait comme suit :

- un Comité National chargé des Stratégies de Développement et de Réduction de la Pauvreté : il sera composé de tous les Ministres impliqués dans le processus OMD/DSRP, des représentants des partenaires au développement et des représentants de la société civile et du secteur privé. Il sera

présidé par le Ministre en charge des Finances avec comme Vice Président le Ministre en charge du Développement. Il aura pour responsabilité de conduire le processus OMD/DSRP.

- un Comité Technique : il sera composé des représentants des ministères membres du Comité National et des représentants de la Société Civile et du Secteur Privé.

- une Unité de Coordination : elle matérialisera la fusion de l'Unité de suivi des OMD et de l'Unité de coordination du DSRP. Cette Unité, qui sera réorganisée sous forme de Départements, sera chargée de la gestion technique de toutes les activités du processus. Cette Unité préparera un Rapport annuel de progrès qui mesurera les avancées réalisées en termes de mise en oeuvre du DSRP ainsi qu'un rapport triennal portant sur le suivi de la réalisation des OMDs.

### **2.3. ORGANISATION DES TRAVAUX DE SUIVI - EVALUATION**

Le dispositif de suivi – évaluation permettra à l'ensemble des parties prenantes, de prendre une part active dans l'ensemble des travaux. Il convient de préciser que le dispositif global comprend deux principales composantes, à savoir le suivi de la mise en oeuvre de la stratégie et la préparation des différents rapports de suivi. Les activités développées au niveau de ces deux composantes seront soutenues par l'amélioration du système d'informations statistiques, le renforcement de la communication et la rénovation du partenariat.

Le suivi de la réalisation des différents effets attendus au regard des objectifs stratégiques et l'évaluation de l'impact des différentes interventions se fera à travers la réalisation d'études et d'enquêtes ainsi que la mesure d'un certain nombre d'indicateurs. Ce suivi technique intégrera ainsi les trois dimensions ci-après :

- Le suivi statistique des différentes dimensions du développement économique et social y compris celles relevant de la Déclaration du Millénaire. L'alimentation en statistique de ce processus relèvera de la responsabilité de la Direction Générale de la Statistique et des Comptes Nationaux.

- Le suivi de l'exécution des programmes et projets : il s'agira de suivre l'exécution physique des programmes/projets inscrits dans les plans d'actions sectoriels du futur DSRP traduits en programmes et projets de dépenses publiques. Ce suivi sera de la responsabilité des Cellules Sectorielles de Planification en relation avec la Direction Générale du Développement du Ministère en charge du Développement et la Direction du Budget du Ministère en charge des Finances.

- L'évaluation d'impacts des politiques/programmes sera progressivement mise en place. Elle se fera à travers notamment la réalisation d'études quantitatives et qualitatives qui seront enrichies par des résultats d'enquêtes auprès des ménages sur la qualité et l'utilisation des services.

Les aspects liés à la préparation des différents rapports de suivi – évaluation de la mise en oeuvre des politiques émanant du processus OMD/DSRP porteront principalement sur la préparation d'un rapport annuel de progrès sur la mise en oeuvre du DSRP complété par un rapport triennal sur le suivi de la réalisation des OMDs. Ces rapports serviront à alimenter le dialogue périodique avec les différents partenaires au développement d'une part, et seront utilisés dans le cadre de la révision des stratégies et programmes prioritaires.

### **2.4. SITUATION ET CIBLES DES INDICATEURS DES OMD AU TOGO**

Le tableau ci-dessous résume l'état de certains indicateurs inscrits dans les cibles des OMD. Il reprend ainsi les principaux indicateurs et cibles à l'échéance de 2015.



Tableau : Situation et cibles des indicateurs des OMD au Togo

Objectifs	Cibles retenues pour l'analyse	Indicateurs retenus au Togo	Valeur courante 2006 de l'indicateur	Valeur cible OMD en 2015
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	1. Réduire de 50%, entre 1990 et 2015, la proportion de la population togolaise vivant en dessous du seuil de pauvreté en faisant passer l'indice de pauvreté à 15% d'ici à 2015	2. Indice de la pauvreté monétaire	61,7%	30,9%
	2. D'ici à 2015, réduire de 50% entre 1990 et 2015, le nombre de personnes souffrant de malnutrition	4. Proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale	26,0%	12,3%
2. Assurer une éducation primaire pour tous	3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux nets de scolarisation au primaire	74,6%	100%
		7. Taux d'achèvement au primaire	78,1%	100%
		8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	76,4%	100%
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Indice de parité fille-garçon dans le primaire	0,92	1
		9bis. Indice de parité fille-garçon dans le secondaire	0,80	1
		10. taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	0,68	1
		11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole	23,9%	50%
		12. Proportion de sièges occupés par des femmes à l'assemblée nationale	7,4%	50%
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	123‰	51‰
		14. Taux de mortalité infantile	77‰	29‰
		15. Taux de couverture vaccinale contre la rougeole	61,1%	100%
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle	16. Nombre des décès maternels sur 100.000 naissances vivantes	478	143
		17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	62,9%	82,7%
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. D'ici à 2015, arrêter la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle	18. Taux de prévalence du VIH parmi la population sexuellement active (15-49 ans)	3,2%	≤ 2%

		19a. Taux d'utilisation des préservatifs lors des rapports sexuels à haut risque	78,1	100%
	8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	22a. Traitement préventif intermittent du paludisme chez les femmes enceintes	18,1%	≥90%
		22b. Enfants de moins de cinq ans dormant sous une moustiquaire imprégnée	41%	≥90%
		22c. Enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de traitement correct avec des antipaludéens	37,5%	≥ 90%
		24a. Taux de dépistage des TPM+	39%	≥80%
		24b. Taux de guérison de la TPM+ sous DOTS	71%	≥85%
7. Assurer un environnement durable		9. Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	26. Part des superficies des écosystèmes protégés	7%
	10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable	29. Proportion de la population qui utilise une source d'eau potable	57,1%	75,0%
	11. Réussir d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	30. Proportion de la population disposant d'installations sanitaires améliorées	31,7%	50%
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le Développement	18. Faire en sorte que les nouvelles technologies de l'information et de la communication soient à la disposition de tous.	47. Nombre de lignes téléphoniques (fixe et mobile) pour 1000 habitants	48‰ <sup>2003</sup>	100‰
		48. Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	37‰ <sup>2005</sup>	100‰

Source : MICS 3 ; QUIBB ; WDI 2006 (Banque Mondiale) ; Issus de : \*EDST 1998;

### 3. Mise en œuvre et suivi des politiques de promotion du travail décent

Pour promouvoir le travail décent, il faut établir des indicateurs permettant de mettre en évidence le lien existant entre telle ou telle politique et les progrès accomplis au titre du travail décent. Il convient également d'utiliser des indicateurs du travail décent dans le suivi des politiques nationales. A plus long terme, il importe que chaque pays puisse en permanence suivre et mesurer les progrès réalisés en matière de travail décent. Cela implique non seulement la mise en place de systèmes de collecte, de recherche et d'analyse de données efficaces et abordables, mais aussi une participation effective à leur conception, leur préparation et leur application.

Les ministères du travail, ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs, ont un rôle clé à jouer dans l'élaboration et la mise en oeuvre des Programmes de Promotion du Travail Décent (PPTD). Ils sont au coeur du processus et il incombe de faire en sorte que la cohérence des politiques

et l'intégration des priorités des PPTD aux plans de développement nationaux deviennent réalité. A cette fin, le travail décent peut être mis en avant comme un facteur de production qui reflète les liens positifs existant entre le respect des droits, l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail et des conditions de travail, la modernisation des cadres juridiques et l'augmentation de la productivité dans les entreprises, d'une part, et, d'autre part, l'emploi et l'accès aux marchés mondiaux. La participation des syndicats aux débats nationaux sur les politiques de développement contribuera à bien ancrer les principes et droits au travail, les politiques d'emploi et la protection sociale dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

Les normes internationales du travail sont un moyen important d'améliorer la gouvernance dans le monde du travail et, par là même, le degré d'équité et d'efficacité des marchés du travail. Le respect de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail constitue l'un des fondements du processus qui doit conduire progressivement à élargir et approfondir la portée des politiques et lois du travail et du dialogue social. Le respect des normes internationales du travail, notamment des principes et droits fondamentaux, forme donc un des axes centraux des PPTD.

D'autre part, il est capital que la paix règne et que la productivité soit améliorée dans les entreprises pour attirer des investisseurs et créer des emplois. Les administrations du travail ont un rôle important à jouer à cet égard, en imaginant et créant un environnement favorable qui définisse le cadre d'une gouvernance améliorée du marché du travail, de négociations collectives équitables et de relations professionnelles harmonieuses, de stratégies et de systèmes efficaces de gestion de la sécurité et de la santé au travail, et de conditions de travail décentes.

Les PPTD devront aider les organisations d'employeurs et de travailleurs à s'adapter à une conjoncture économique qui change rapidement, à une époque où l'emploi dans le secteur public se resserre et où l'on compte de plus en plus d'entreprises et de travailleurs dans l'économie informelle.

Pour conserver leur raison d'être, les organisations d'employeurs et de travailleurs devront trouver des solutions efficaces à ces problèmes. C'est la seule façon pour elles d'être admises en tant qu'acteurs clés dans les débats sur les politiques nationales de développement et d'y tenir le rôle qui leur revient en montrant par des exemples concrets en quoi le travail décent peut aider à résoudre les problèmes du chômage et à faire reculer la pauvreté, et conduire à un développement plus équitable.

Le savoir et l'information sont indispensables à la promotion du travail décent. Pour la promotion et la concrétisation du principe du travail décent, il est impératif de formuler des politiques fondées sur des données fiables et ventilées par sexe, et de recueillir des données utiles par secteur. Les PPTD devront aider à améliorer la qualité et la propagation de l'information et du savoir en renforçant la capacité des pays de recueillir et d'analyser des données, de tenir continuellement à jour leurs bases de données et documents sur le travail et l'emploi, de diffuser systématiquement l'information, de constituer des réseaux de techniciens et d'experts et d'introduire des indicateurs sur le travail décent dans les politiques adoptées pour suivre leurs incidences sur l'emploi et pour vérifier l'efficacité des stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres programmes de développement.